

DELIBERATION 2014-81

LE 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT NEUF AOUT DEUX MILLE QUATORZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - Mme VESSIOT A. - M PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN LAVAL B. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE- MERCURET R - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Mme GUIRAUD - M. SCIALOM D. procuration à Mme FAVRE-MERCURET R. - M. NENCIONI S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. ATLAN J. procuration à Mme FABRY V. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C. M. CARABASSE P. procuration à Mme SALOMON M-L.

M. PAINTRAND J-F. a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE ENTRE ASF ET LA COMMUNE POUR LA REPRISE DE LA RUE JEAN BENE SUITE AUX TRAVAUX DU DEPLACEMENT DE L'A9

Pour des raisons de sécurité liée à l'adhérence de la chaussée, ASF a dû procéder au cours de mois de Juin 2014 à la réfection des revêtements de l'autoroute A9 entre les échangeurs n°31 de Montpellier Ouest et n°32 de Saint Jean de Védas.

Afin de diminuer la gêne globale le mode d'exploitation retenu pour la réalisation de ces travaux a été celui de la fermeture de nuit de la section concernée d'A9 avec mise en place d'une déviation du trafic résiduel sur l'itinéraire suivant : après la sortie à l'échangeur Montpellier Ouest et emprunt du giratoire Paul Louis BRET, emprunt de la RD 132 via les rues François Joseph GOSSEC et Jean Bene jusqu'au giratoire « macadam » puis de la RD 116 jusqu'au rond -Point de l'Europe où l'on retrouve l'A9 par l'échangeur de Saint Jean de Védas (dans les deux sens de circulation).

De plus, les travaux du déplacement de l'A9 démarrés en 2014 et poursuivis jusqu'à la fin 2017, vont engendrer des itinéraires de déviation sur la commune de Saint Jean de Védas et plus précisément sur la rue Jean Bene. (Exemple : les travaux d'ouvrages d'arts sur l'A9 qui démarreront début Septembre 2014).

La rue Jean Bene ayant fait l'objet de travaux de reprise de structure de chaussée et d'enrobé à la fin de l'année 2013, la commune a donné son accord à la mise en place de cette déviation après avoir obtenu l'engagement par ASF d'une reprise de la voirie à la fin du chantier de l'A9.

Les ASF s'engagent dans la présente convention à :

- Réparer toute dégradation occasionnée par la déviation mise en place pendant la durée des travaux sur la portion de l'avenue Jean Bene

Envoyé en préfecture le 09/09/2014

Reçu en préfecture le 09/09/2014

09 SEP. 2014

- Raboter sur 5 cm ou 6 cm selon le besoin cette même portion à la fin des travaux et mettre en œuvre une couche de roulement en béton bitumineux à module élevé.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- APPROUVE la convention soumise à ASF et relative à la reprise de chaussée de la rue Jean Bene.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme,
Isabelle GUIRAUD,
Maire

